



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
4 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Groupe d'examen de l'application Deuxième partie de la reprise de la dixième session Abou Dhabi, 17 et 18 décembre 2019

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Additif

#### Annotations

#### 1. Questions d'organisation

##### a) Ouverture de la session

La deuxième partie de la reprise de la dixième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption se tiendra le mardi 17 décembre à 15 heures au Centre national des expositions d'Abou Dhabi.

##### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour de sa dixième session à la première partie de cette même session, tenue du 27 au 29 mai 2019. Le projet d'organisation des travaux pour la deuxième partie de la reprise de la dixième session (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par la Conférence et par le Groupe, de telle sorte que ce dernier puisse examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et des ressources disponibles.

Les ressources disponibles permettront de tenir deux séances plénières et d'y assurer des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### 2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Conformément au plan de travail pluriannuel de ses travaux analytiques pour la période 2017-2019 (CAC/COSP/IRG/2017/CRP.2), le Groupe d'examen de l'application consacra principalement la deuxième partie de la reprise de sa dixième session aux chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention.

Pour ce point de l'ordre du jour, les États parties sont donc invités à fournir de plus amples informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les besoins d'assistance technique recensés et les mesures prises à l'issue des examens de pays réalisés dans le cadre du premier cycle d'examen.

#### *Méthodes de travail du Groupe d'examen de l'application*

Dans sa décision 7/1, la Conférence a notamment invité les États parties représentés aux réunions du Groupe d'examen de l'application à faire part de leurs impressions



concernant la mise en œuvre du plan de travail et toute incidence de celui-ci sur la participation d'experts, et a prié le Secrétariat de lui faire rapport à sa huitième session sur les contributions qui auraient été apportées à ce sujet.

En conséquence, le 4 juin 2019, le Secrétariat a adressé une note verbale aux États parties les invitant à émettre des commentaires sur le plan de travail avant le 27 août 2019. Le plan de travail mentionné dans la décision 7/1, qui figure dans le document de séance CAC/COSP/IRG/2017/CRP.2, était joint en annexe à la note verbale. Cette note informait également les gouvernements que le plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence figurant dans le document de séance précité avait remplacé l'organisation des travaux précédente, selon laquelle le Groupe d'examen de l'application avait pour habitude de tenir une session ordinaire et une reprise par an, les réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs et du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption se tenant consécutivement et séparément, et les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption se tenant soit pendant les sessions de la Conférence soit, dans la mesure du possible, consécutivement aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Ce point de l'ordre du jour permettra au Groupe d'examen de l'application d'examiner les réponses fournies par les États parties conformément à la décision 7/1 figurant dans la note correspondante du Secrétariat (CAC/COSP/IRG/2019/12).

À la première partie de la reprise de la dixième session, tenue en septembre 2019, des orateurs se sont félicités des efforts déployés afin d'améliorer les méthodes de travail du Groupe, de mieux structurer ses débats et de planifier de futures sessions que le Groupe tiendrait avec d'autres organes subsidiaires de la Conférence. En outre, lors de cette session, la Présidente a encouragé les délégations à tenir des consultations informelles sur le projet d'ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe, ainsi que sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail de tous les organes subsidiaires de la Conférence et le plan de travail de ces organes pour la période 2020-2021 (voir également le point 7 de l'ordre du jour, ci-après), avant la huitième session de la Conférence.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités et des méthodes de travail du Groupe d'examen de l'application (CAC/COSP/IRG/2019/12)

Résumés analytiques des rapports d'examen de pays (CAC/COSP/IRG/II/2/1/Add.8)

### **3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

#### *Tirage au sort*

À la réunion intersessions du 24 mai 2019, un tirage au sort a eu lieu pour sélectionner les États parties à examiner et les États parties examinateurs, conformément aux paragraphes 14 et 19 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

À la deuxième partie de la reprise de la dixième session, il sera possible de sélectionner les États parties qui seront chargés d'examiner ceux qui ont demandé un nouveau tirage au sort. Il sera peut-être également procédé à un tirage au sort pour sélectionner les États parties examinateurs pour la quatrième année du premier cycle d'examen, qui seront chargés d'examiner les États devenus parties à la Convention depuis le précédent tirage au sort.

*Progrès accomplis dans la conduite des examens de pays*

Dans sa décision 5/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe d'examen de l'application inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un nouveau point prévoyant l'examen des informations pertinentes recueillies avec l'appui du Secrétariat, pour faciliter l'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen de l'application à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence.

Dans ce contexte, le Secrétariat informera le Groupe d'examen de l'application des progrès accomplis dans la conduite des examens des premier et deuxième cycles depuis la première partie de la reprise de la dixième session. Ces informations porteront essentiellement sur les réponses reçues concernant la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, les dialogues menés directement, les résumés analytiques et les rapports d'examen de pays finalisés, ainsi que les rapports d'examen de pays publiés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

*Synergies avec les secrétariats d'autres mécanismes multilatéraux pertinents*

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a demandé au Secrétariat de continuer de rechercher des synergies et, le cas échéant, de les renforcer, en coordination et en coopération avec les secrétariats d'autres mécanismes multilatéraux en rapport avec la lutte contre la corruption. Par la suite, dans sa résolution 7/4, elle a prié le Secrétariat, dans le cadre du mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 6/1 et conformément à la Convention et aux termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application, de poursuivre son dialogue avec les États parties et les secrétariats d'autres mécanismes multilatéraux en rapport avec la lutte contre la corruption, afin de favoriser et de renforcer les synergies, le cas échéant, d'améliorer l'efficacité des mécanismes d'examen et, en consultation avec les États parties, d'élaborer et de diffuser des outils et des produits de lutte contre la corruption, d'éviter les chevauchements, d'alléger la charge des États parties examinés dans le cadre de divers mécanismes d'examen portant sur des domaines thématiques similaires et de garantir un bon rapport coût-efficacité des mécanismes. Elle l'a aussi prié de faire rapport au Groupe d'examen de l'application sur les progrès accomplis à cet égard. En conséquence, le Groupe sera saisi d'un rapport établi par le Secrétariat sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 7/4 de la Conférence intitulée « Renforcer les synergies entre les différentes organisations multilatérales chargées des mécanismes d'examen en rapport avec la lutte contre la corruption » (CAC/COSP/IRG/2019/11).

En outre, au titre de ce point de l'ordre du jour, un groupe de représentants des secrétariats d'autres mécanismes multilatéraux en rapport avec la lutte contre la corruption se réunira.

**Documentation**

Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 7/4 de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption intitulée « Renforcer les synergies entre les différentes organisations multilatérales chargées des mécanismes d'examen en rapport avec la lutte contre la corruption » (CAC/COSP/IRG/2019/11)

**5. Questions financières et budgétaires**

À la deuxième partie de la reprise de sa dixième session, le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être examiner la note du Secrétariat contenant des informations budgétaires sur les dépenses engagées à ce jour pour le fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application, sur les ressources reçues au moment de l'établissement de la note, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, sur les dépenses prévues pour les premier et deuxième cycles, et sur les conséquences du solde négatif actuel des ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme (CAC/COSP/2019/15).

**6. Questions diverses**

Le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être examiner d'autres questions.

**7. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application**

Lors de la première partie de sa dixième session, le Groupe d'examen de l'application a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de sa onzième session (CAC/COSP/IRG/2019/L.2), ainsi qu'une proposition soumise par la Suisse qui avait été portée à l'attention des États parties dans une note verbale en date du 2 avril 2019. Le Groupe avait décidé de poursuivre ses délibérations sur le projet d'ordre du jour provisoire à la première partie de la reprise de sa dixième session.

Durant la première partie de la reprise de sa dixième session, il a décidé de poursuivre ses délibérations sur le projet d'ordre du jour provisoire à la deuxième partie de la reprise de sa dixième session, en tenant également compte de toute décision que la Conférence pourrait prendre au sujet du futur programme de travail du Groupe. En raison du peu de temps disponible pour les débats de la deuxième partie de la reprise de la dixième session, la Présidente a encouragé les délégations à tenir des consultations informelles sur le projet d'ordre du jour provisoire, ainsi que sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail de tous les organes subsidiaires de la Conférence et le plan de travail de ces organes pour la période 2020-2021, avant la huitième session de la Conférence.

**8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la deuxième partie de la reprise de sa dixième session**

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur les travaux de la deuxième partie de la reprise de sa dixième session.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
<b>Mardi</b>		
<b>17 décembre 2019</b>		
15 heures-18 heures	1 a)	Ouverture de la session
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
<b>Mercredi</b>		
<b>18 décembre 2019</b>		
10 heures-13 heures	5	Questions financières et budgétaires
	6	Questions diverses
	7	Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application
	8	Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la deuxième partie de la reprise de sa dixième session